

DEPARTEMENT DU LOIRET
ARRONDISSEMENT D'ORLEANS
CANTON DE SAINT JEAN-LE BLANC
COMMUNE DE VANNES-SUR-COSSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2024-02-05

L'an deux mil-vingt-quatre, le cinq février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-neuf janvier, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence d'Éric HAUER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14
Présents : 10 ; Pouvoirs : 01 ; Absent : 03

Présents :

Mesdames Sandra BELMONTE, Odile GILLET, Annick GIRARD, Diane ROGER.
Messieurs Éric HAUER, Stéphane VEDRINES, Sébastien CHAVENEAU, Christian BEAUDIN, Jordan CHASTAGNET, Bertrand GAUBICHER.

Pouvoir :

Xavier LECOMTE donne pouvoir à Jordan CHASTAGNET

Absents : Madame Carole FERRE

Messieurs Olivier HURIER, Romain MITTEAU

Odile GILLET est désignée secrétaire de séance.

Le Maire annonce que le quorum est atteint et la séance débute à 20h35.

Projet de centrale panneaux photovoltaïques au Sol

La Préfecture demande aux communes voisines de Vienne en Val de se prononcer sur le projet de centrale Panneaux photovoltaïques au Sol.

Cette demande est faite auprès de toutes les communes limitrophes de l'endroit de l'implantation.

Il s'agit simplement d'un avis pour la Préfecture. Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en préfecture le 13 février 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.